

AE MG Dynamic Allocation

I. Informations sur AE MG Dynamic Allocation

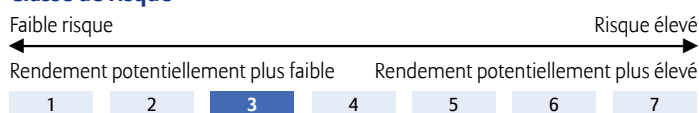
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund** de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **M&G (Lux) Investment Funds 1**. La SICAV vise à générer des rendements totaux positifs (la combinaison des revenus et de la croissance du capital) sur une période de trois ans à travers une gestion souple d'un portefeuille diversifié d'actifs du monde entier.

La SICAV est gérée avec une approche d'investissement hautement flexible. Le gérant de fonds a la liberté de répartir le capital entre différents types d'actifs en réaction aux changements des conditions économiques et des prix des actifs. L'approche combine des travaux de recherche approfondis afin de déterminer la « juste » valeur des actifs à moyen et long termes avec l'analyse des réactions à court terme du marché en réponse à des événements dans le but d'identifier les opportunités d'investissement. La SICAV cherche à gérer le risque en investissant au niveau mondial à travers de multiples catégories d'actifs, secteurs, devises et pays. Lorsque le gérant de fonds estime que les possibilités sont limitées à quelques domaines, le portefeuille peut être fortement concentré sur certains actifs ou marchés. Le gérant de fonds maintiendra normalement au moins 30% du fonds en euros, et au moins 60% dans une combinaison de dollars américains, livres sterling et euros.

Classe de risque



Période de détention recommandée

3 ans

Date de création

13/04/2017

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Il n'existe aucune garantie que le fonds obtienne un rendement positif sur cette période ou sur toute autre et les investisseurs sont susceptibles de ne pas récupérer le montant initialement investi. Ce fonds a recourt de manière significative aux produits dérivés.

Performance (%)¹

	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-3,20	1,50	-0,59	-1,61	-2,79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,09 €

II. Informations sur M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund Euro

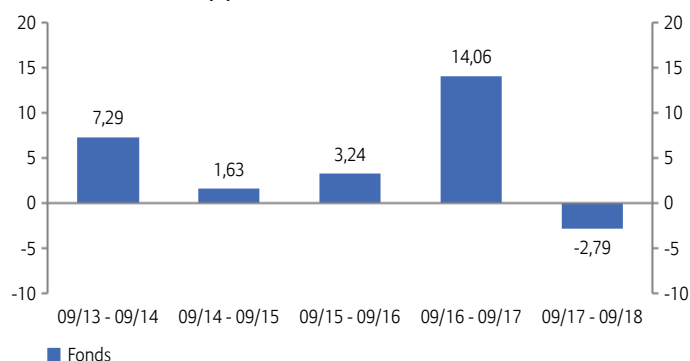
Performance (%)²

	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds	14,50	4,62	24,85	4,54	5,69	8,94	1,22	7,96	7,50

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²



Indicateurs de risque/return*

	3 ans	5 ans
Volatilité (%)	7,43	7,07

Notation Morningstar™

M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund Euro

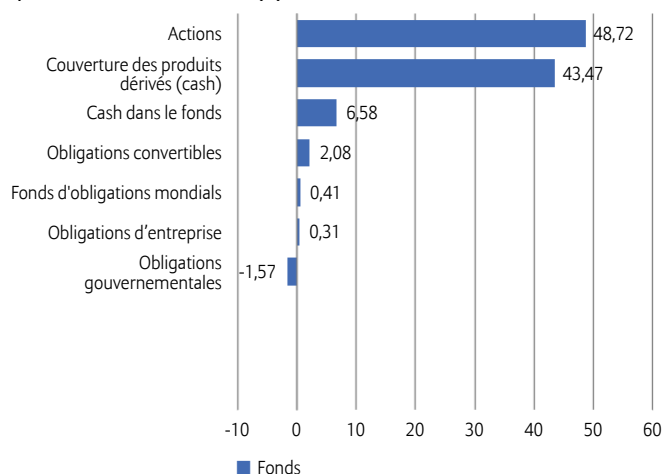


Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/08/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de la fiche fonds.

Structure du portefeuille

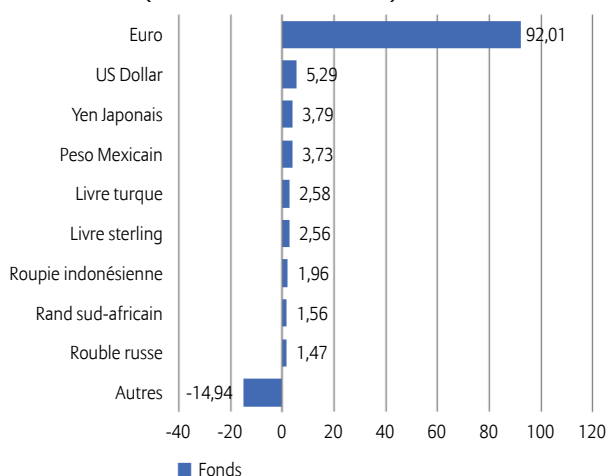
Exposition aux classes d'actifs (%)



Principaux titres (en % de la valeur de marché)

US government 5Y	7,97
Kospi Index future	6,95
Topix Index future	5,97
German government 2Y	5,14
German government 30Y	-4,66
German government 10Y	-5,35
British government 10Y	-6,01
French government 10Y	-7,30
German government 5Y	-7,91
S&P 500 Index future	-9,19
Total	-14,39

Expositions aux devises (en % de la valeur de marché)



Opportunités

- + Une importante diversification par classes d'actifs, zones géographiques et devises.
- + Une gestion active et flexible (exposition aux actions comprise entre 20% à 60%).
- + Un processus de gestion rigoureux qui a fait ses preuves depuis plus de 15 ans.

Risques

- Risque de perte en capital.
- Exposition aux risques de taux, de crédit et d'actions.
- Les performances sont soumises aux fluctuations des taux de change.

Informations clés du fonds sous-jacent

Société de gestion	M&G International Investments Ltd.
Date de création	03/12/2009



Gestionnaire de fonds

Juan Nevado
(depuis janvier 2011)

Commentaire du gestionnaire

L'absence de nouveaux chocs intervenus au cours de l'été a permis d'atténuer le sentiment négatif sur les marchés et de soutenir les performances des actifs risqués en septembre.

Notre préférence pour les actions en Asie, au Japon, en Europe et sur les marchés émergents s'est révélée bénéfique à la performance du fonds. Le mois a également été marqué par la fin de la récente surperformance des actions américaines par rapport à certaines actions non américaines, confirmant ainsi notre opinion selon laquelle des performances intéressantes peuvent être générées au sein d'un panier d'actions internationales bien diversifiées et aux valorisations attractives.

Au sein de la poche obligataire, et durant un mois où les investisseurs se sont montrés moins enclins à privilégier les valeurs refuges, des contributions positives sont revenues aux positions longues du fonds sur les marchés obligataires émergents, notamment au Mexique et en Turquie, et aux positions courtes sur les emprunts d'État allemands, britanniques et français. L'exposition aux emprunts d'État italiens a généré une modeste performance positive, et ce en dépit de projets de budget qui ont inquiété les marchés.

Les positions sur les devises émergentes ont aidé la performance à la faveur de leur rebond après les baisses accusées en août.

Au cours du mois, nous avons procédé à quelques ajustements mineurs de manière à tenir compte de l'évolution du portefeuille et afin de refléter notre opinion sur les opportunités existantes au sein des actions et sur les écarts de valorisation importants entre les actions américaines et non américaines.

CHANGEMENT IMPORTANT

Au 16 mars 2018, le fonds sous-jacent domicilié au Royaume-Uni est fusionné avec le compartiment **M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund** de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **M&G (Lux) Investment Funds 1**. Le fonds luxembourgeois suit une stratégie identique et est géré par les mêmes gérants.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est autorisé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg. Le fonds est géré par M&G Securities Limited (UK), société de gestion d'actifs, régulée par la Financial Conduct Authority au Royaume Uni. Registre de commerce n° 90776 – Angleterre Laurence Pountney Hill, Londen EC4R 0HH, United Kingdom – Tél.: +44 1268 448 031. www.mandg.com

